## COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME : 21 OCTOBRE 2020

## ALLOCUTION DE BIENVENUE DU DR SOLOMON DERSSO, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

La Journée africaine des droits de l'homme est commémorée le 21 octobre de chaque année. Cette commémoration marque l'adoption, en Octobre 1981, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le traité instituant le système africain des droits de l'homme.

Cette année, la Journée africaine des droits de l'homme est commémorée dans des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie mondiale de COVID19. La COVID19 est une urgence de santé publique.

L'expérience de nombreuses personnes à travers le continent montre également que la COVID19 a eu de graves conséquences sur les droits de l'homme et des peuples.

La pandémie a mis en évidence l'omniprésence des privations socio-économiques qui touchent une large frange de nos populations. Elle a établi de manière irréfutable que la pauvreté omniprésente et les inégalités croissantes qui constituent les fragilités structurelles de nos sociétés sont imputables à ces privations socio-économiques, à savoir : manque d'accès aux soins de santé, à l'eau, à l'assainissement, à l'alimentation, à un logement décent, à l'éducation et à des moyens de subsistance durables et à l'oppression des femmes.

Nous avons pris conscience que dans ces conditions de profondes faiblesses structurelles de nos sociétés, les mesures de santé publique les plus largement utilisées ne pouvaient pas être mises en œuvre efficacement, sans laisser les plus vulnérables hors du champ d'application de ces mesures de protection. Comment une personne n'ayant pas accès à l'eau potable peut-elle se conformer à l'appel de santé publique pour le lavage des mains ? Comment une personne sans abri peut-elle se conformer à l'exigence de santé publique de rester chez elle ? Comment une personne vivant dans un espace très encombré peut-elle se conformer aux exigences de distanciation sociale ? Quelle différence cela fait-il pour une personne sans revenu régulier et sans réserves de nourriture si elle meurt de COVID19 ou de faim et de famine ?

La pandémie a également accentué les problèmes existants en matière de droits de l'homme qui caractérisent le mauvais système de gouvernance dans diverses parties de notre continent. Comment expliquer autrement le fait que plus de personnes ont été tuées par l'usage excessif de la force par les membres des institutions chargées de l'application de la loi de certains pays que par la COVID19 ? Comment expliquer

autrement le fait que la violence sexuelle et sexiste ait dégénéré pour devenir l'autre pandémie au sein de la pandémie de COVID19 ?

Nous continuons à constater qu'il existe de graves problèmes de brutalité policière. La Commission africaine a exprimé son inquiétude quant à l'usage excessif de la force par les forces de sécurité dans un certain nombre de pays tels que la Guinée et, plus récemment, le Nigeria. La CADHP condamne le recours à la force excessive dans le cadre de la manifestation contre le SRAS au Nigeria, qui a conduit à la perte regrettable de vies humaines. Le Nigeria a l'ingéniosité pour répondre à l'expression de l'indignation des manifestants face à la brutalité policière sans pour autant diriger la violence contre les jeunes et en tenant dûment compte des principes de proportionnalité, de nécessité et de légalité, d'utilisation d'une force minimale comme mesure de dernier recours pour éviter une menace imminente à la vie ou à l'intégrité corporelle.

## Excellences, Mesdames et Messieurs

Bon nombre de ces questions sont des sujets auxquels nous n'avons pas accordé le niveau d'attention requis. Ce ne sont pas non plus des questions que nous avons cherché à résoudre avec l'urgence qu'elles méritent.

Si les pays du continent doivent réussir à la fois à surmonter les graves répercussions de la pandémie sur la santé et le bien-être social et économique de leurs populations et à reconstruire en mieux, il est indispensable qu'ils commencent par s'attaquer à ces questions de droits humains fondamentaux.

- Déclaration sur les élections en Afrique pendant la pandémie de COVID-19, 22 juillet 2020
- Communiqué de presse sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les droits économiques, sociaux et culturels en Afrique, 4 juin 2020.
- Afrique : nous devons agir maintenant pour éviter une catastrophe, disent les responsables des droits, 20 mai 2020
- Communiqué de presse sur la tenue d'élections générales au Burundi dans le contexte de la prévalence de la pandémie du coronavirus, 19 mai 2020
- Communiqué de presse sur les droits humais des travailleurs des mines et des communautés affectées par l'exploitation minière pendant la pandémie de COVID-19 en Afrique du Sud, 18 mai 2020
- Communiqué de presse du Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme et Point focal sur les représailles en Afrique sur la protection des défenseurs des droits de l'homme pendant la pandémie de COVID- 19, 11 mai 2020
- Communiqué de presse sur la lettre de la CADHP adressée au Président de l'Union africaine, S.E. le Président Cyril Ramaphosa, demandant que les droits

- de l'homme soient un pilier essentiel de la réponse du continent à la COVID-19, 7 mai 2020
- Communiqué de presse de la Rapporteur spéciale sur les droits de la femme en Afrique sur la violation des droits de la femme pendant la pandémie de COVID-19, 6 mai 2020
- Communiqué de presse sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les populations/communautés autochtones en Afrique, 23 avril 2020
- Communiqué de presse de la Rapporteure spéciale sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique sur les rapports faisant état d'un usage excessif de la force par la police pendant la pandémie de COVID-19, 22 avril 2020
- Communiqué de presse de la Rapporteure spéciale sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique sur la libération de prisonniers pendant la pandémie de COVID-19, 17 avril 2020
- Communiqué de presse de la Rapporteure spéciale sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique sur l'importance de l'accès à Internet dans la réponse à la pandémie de COVID-19, 8 avril 2020
- Communiqué de presse sur la réponse efficace basée sur les droits de l'homme au nouveau virus COVID-19 en Afrique, 24 mars 2020
- Communiqué de presse sur la crise du Coronavirus (COVID-19), le 28 février 2020.

La commémoration de la Journée africaine des droits de l'homme de cette année est une occasion importante de réfléchir sur ces questions et sur d'autres questions connexes. Elle nous donne l'occasion de montrer non seulement pourquoi la COVID19 est une question cruciale des droits de l'homme, mais aussi comment les droits de l'homme et des peuples nous ouvrent la voie pour « reconstruire en mieux » d'une manière qui rende nos sociétés plus résistantes et moins fragiles. C'est également l'occasion de montrer pourquoi les droits de l'homme et des peuples sont le fondement de la réalisation de l'idéal de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable consistant à « ne laisser personne pour compte ».

En tant que Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, principal organe de défense des droits de l'homme de l'Union africaine, nous sommes très heureux d'accueillir S. E. Dr. Mokgweetsi E.K. Masisi, Président de la République du Botswana, pour prononcer le discours d'ouverture. Nous sommes également heureux d'accueillir S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA, pour lancer cet événement annuel de haut niveau. Vu qu'elle constitue une occasion de débattre des questions les plus urgentes de notre époque en matière de droits de l'homme, vous ne devriez pas manquer de participer à la Journée africaine des droits de l'homme de cette année, le mercredi 21 octobre 2020.